

3. Plan de sauvegarde des populations (L. Lenoble, P. Chappet et D. Puyeo)

Introduction (L. Lenoble, SIDPC 74)

La boucle se boucle aujourd'hui avec un retour à Grenoble un peu plus d'un an après la première rencontre avec les scientifiques suite à l'avertissement donné par N. Karr, chef du RTM 74 à ce moment (fin mars 2010). C. Vincent, A. Letchengko, S. Garambois ont alors expliqué la problématique soulevée par les résultats de leurs investigations [*cf. présentation de C. Vincent*]. Le soir même le préfet était prévenu d'un problème « certainement sérieux », qui nécessitait une étude complémentaire. Les responsables du département et le maire de la commune ont alors été convoqués à une réunion fin mars, qui a été le point de départ du dossier de sauvegarde.

Cette première réunion a permis de définir les grandes actions à mettre en place en attendant les résultats des études complémentaires prévus pour début juillet. Ces trois mois d'attente ont été occupés à mettre en place

- le plan budgétaire : contact avec les collègues de la DREAL et du MEDDTL ;
- le plan de communication ;
- le cahier des charges des travaux de purge (RTM chef de file) ;
- les aspects de sauvegarde avec le maire accompagné du service de Protection Civile.

La présentation du plan de sauvegarde des populations se fait à trois voix, pour symboliser la mutualisation des acteurs qui sont intervenus sur le terrain et la coordination qui a été une des clés de réussite sur ce dossier.

1. Stratégie générale pour la sauvegarde de la population (Colonel CHAPPET – SDIS 74)

- a) Détermination de l'emprise de la lave torrentielle, de son temps de parcours et estimation de la population impactée
- b) Dispositif d'évacuation de la population et définition des points de rassemblement
- c) Sensibilisation de la population
 - Actions d'information locales
 - Communication – médias

2. Dispositif d'alerte : détection de la lave torrentielle, installation des sirènes et choix du son (Laurent LENOBLE – SIDPC 74)

- a) Dispositif de détection du phénomène
- b) Installation des sirènes et choix du son

3. Actions complémentaires au dispositif d'alerte - pour réagir au plus vite en cas d'occurrence de l'événement (Commandant PUEYO – Groupement de gendarmerie départementale 74)

- a) Mesures spécifiques complémentaires
 - Gestion des routes, autoroutes et voie SNCF
 - Evacuation des thermes
 - Prise en compte des ressources (téléphonie, électricité...)
 - Planification opérationnelle
- b) Test du plan de sauvegarde par le biais d'exercices
 - Exercice d'évacuation de l'école du Fayet du 09 septembre 2010
 - Exercice de sécurité civile d'évacuation générale de la population du 16 septembre 2010
- c) Mission d'appui interministérielle

3–A. Stratégie générale pour la sauvegarde de la population – Lieutenant-colonel Philippe CHAPPET (SDIS 74)

Présentation du SDIS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie est l'organisme qui regroupe tous les sapeurs-pompiers du département. Il s'agit d'un établissement public, avec autonomie juridique (le SDIS peut se retrouver en justice) et financière (budget issu à plus de 60% du Conseil Général et 40 % des communes). Il est piloté par une double casquette : le préfet en matière opérationnelle, et un conseil d'administration composé d'élus du département pour la politique financière et administrative.

Le dossier Tête Rousse a été pris en charge au plus haut au niveau du SDIS : le directeur départemental et moi-même assistions aux comités de pilotage, des officiers souvent supérieurs participaient aux groupes de travail.

a) Détermination de l'emprise de la lave torrentielle, de son temps de parcours et estimation de la population impactée

Capitaliser l'expérience

Nous avons eu la chance que le RTM ait conservé l'histoire de l'événement de 1892, dont nous avons pu tous bénéficier en reprenant les éléments et analysant l'impact qu'ils avaient eu en 1892.

Contexte 1892

Rappel sur le phénomène de la nuit du 11 au 12 juillet 1892 :

- Au départ : 80 000 m³ d'eau liquide + 120 000 m³ de glace ;
- La lave s'est propagée sur un parcours de 14,3 km jusqu'à la plaine du Fayet, avec à l'arrivée un dépôt de matériaux solides d'environ 1 000 000 m³ sur 77 hectares (Fig. 29 et 30) ;
- Dégâts :
 - Officiellement 175 victimes au Bionnay, aux thermes, au Fayet (Fig. 31); les derniers corps ont été retrouvés au niveau de Genève ; on estime qu'il a pu y avoir jusqu'à 250 morts.
 - 2 bâtiments des thermes totalement rasés et plus de 17 maisons détruites – dans la situation actuelle ces chiffres sont hors de correspondance...



Fig. 29. Partie aval - Les thermes au Fayet



Fig. 30. La plaine du Fayet après la catastrophe

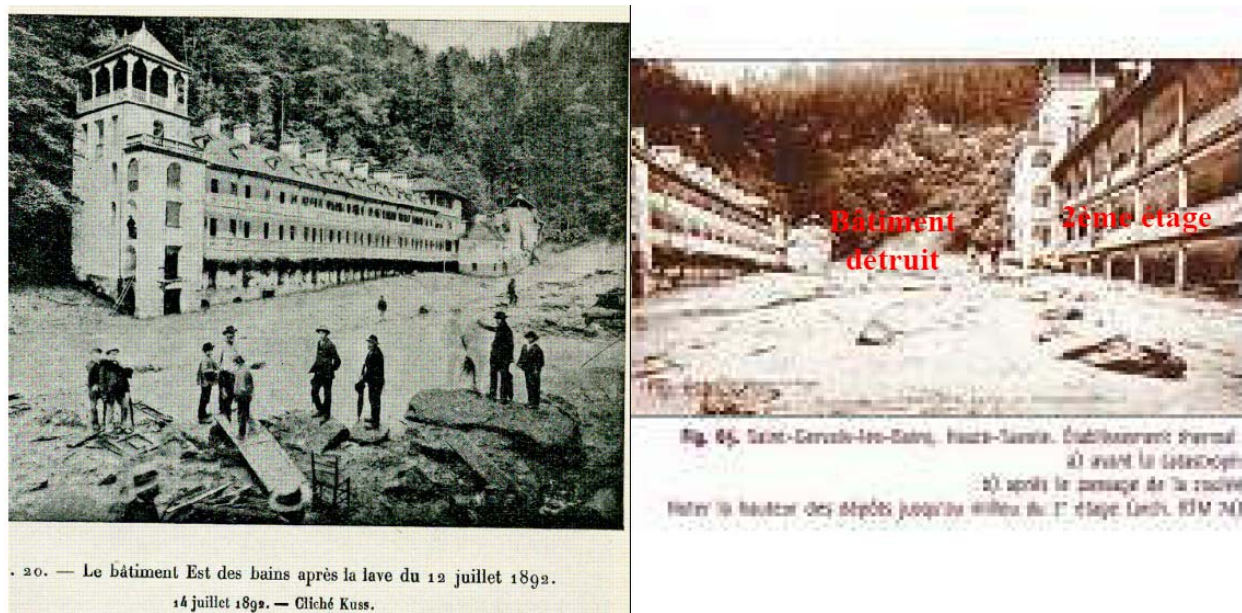


Fig. 31. Dégâts aux thermes du Fayet après la catastrophe

Définition de la zone d'impact

Les archives du RTM montaient précisément, sur une carte de l'époque, toutes les zones touchées par la coulée de 1892 (Fig. 32).

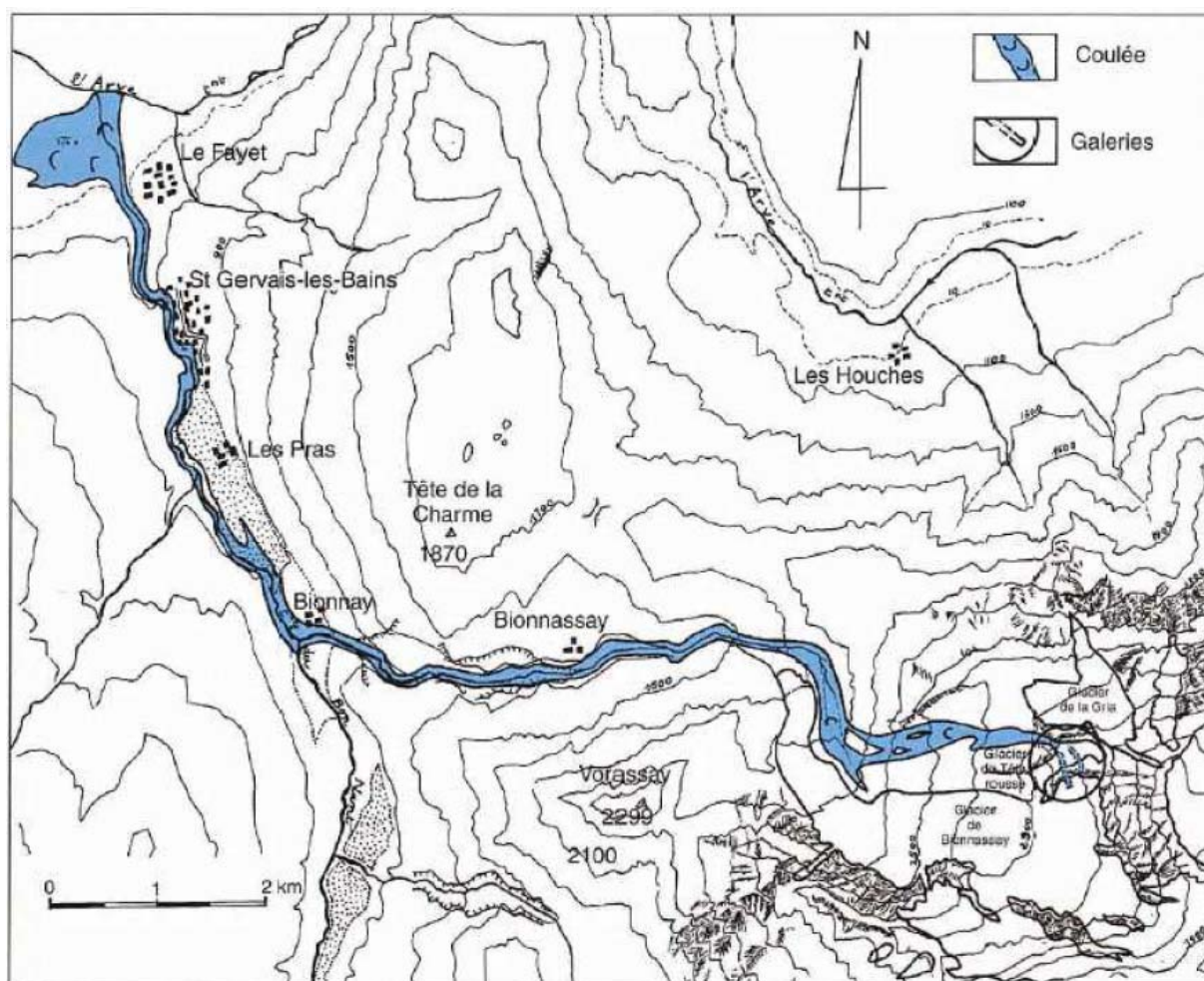


Fig. 32. Traces de la coulée de 1892 (d'après les archives du RTM 74)

Le SDIS a reporté sur une carte de 2010 les traces de la coulée historique (Fig. 33). On se rend compte que les zones habitées recouvrent bien plus que les 17 maisons d'alors, notamment dans la zone de dépôt de la plaine du Fayet.



Fig. 33. Les zones exposées en 2010

Il a été demandé au RTM de définir, compte tenu du contexte géographique et des aménagements actuels – notamment la voirie – quelle pourrait être la nouvelle zone d'impact : il s'agit pour l'essentiel de la zone de 1892, élargie au niveau du hameau de Bionnay et au niveau de la plaine du Fayet. La nouvelle zone a été redéfinie, pour des questions pratiques, par rapports aux aménagements routiers existants : elle est donc bornée au nord par l'autoroute et sur les côtés par deux voies départementales. Un tel tracé linéaire est plus facile à faire passer du point de vue de la communication vers les habitants

Analyse de la zone d'impact

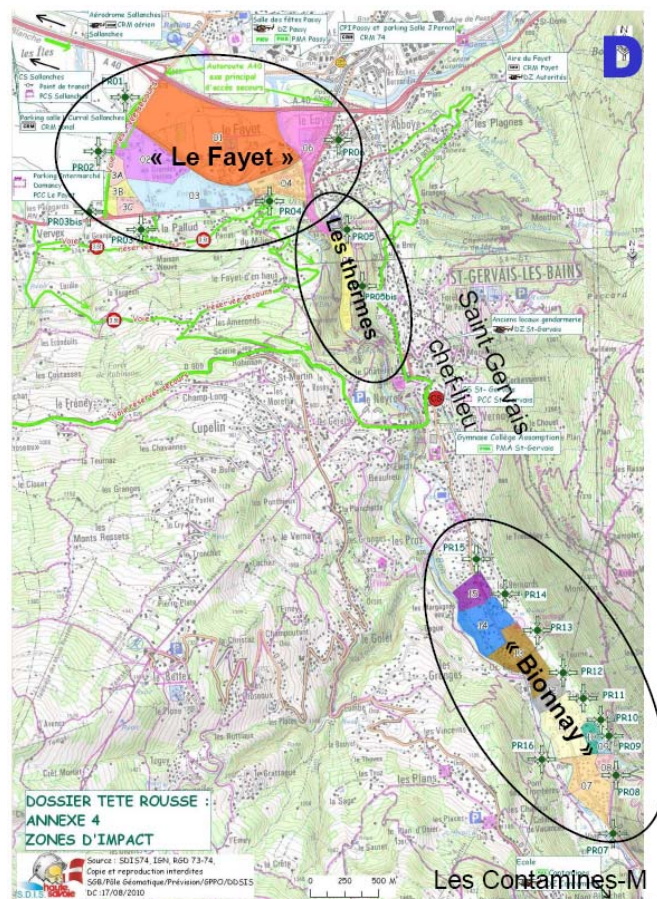


Fig. 34. Analyse de la zone d'impact

L'analyse a été menée sur la base de l'impact géographique de la catastrophe de 1892, en prenant en compte :

- Environ 65 000 m³ d'eau, selon les estimations des scientifiques: une poche d'environ 25 000 m³ identifiée, avec une incertitude sur 40 000 m³ en plus.
- Une ampleur attendue du phénomène sur une base similaire à 1892 ;
- Une lave torrentielle pouvant charrier des quantités de matériaux considérables ;
- Une propagation de l'onde de crue en cas de rupture très rapide : temps avant arrivée de la lave torrentielle d'environ 10 minutes pour hameau de Bionnay, 30 min pour la plaine du Fayet ;
- Dans sa partie haute, la voie d'accès au Mont-Blanc est traversée par la zone d'impact, avec des implications fortes notamment en été lors des fortes fréquentations par les alpinistes ;
- Environ 20 ERP (Etablissements Recevant de Public) sont concernés : 2 de 2^e catégorie (entre 700 et 1500 personnes), 3 de 4^e catégorie, 15 de 5^e catégorie. Il y a notamment la gare – terminus TGV en hiver desservant les stations de ski de Chamonix, Mégève, Contamines...- les thermes, qui accueillent fin juillet 2010 800 personnes par jour, ainsi que les nouveaux hôtels qui hébergent la clientèle des thermes (plus d'hébergement direct aux thermes) ;
- Densification importante de l'habitat individuel et collectif, surtout au Fayet.

Au niveau des infrastructures, la zone d'impact comprend :

- Des petits barrages hydro-électriques, dont une conduite forcée qui descend jusqu'au niveau des thermes ; d'après EDF ces ouvrages seraient totalement détruits par un phénomène tel que celui décrit, avec relativement peu d'impact sur le phénomène si ce n'est que les matériaux seraient emportés avec le reste ;
- Un gazoduc qui traverse la plaine du Fayet pour alimenter en gaz la haute vallée de l'Arve : il pose peu de problèmes car est enterré y compris à la traversée du Bon Nant ;
- Des voies de circulation (toutes construites après 1892, donc sans tenir compte du retour d'expérience) :
 - o Une voie ferrée : construite en 1904 : TGV en hiver (jusqu'à 800 personnes par train), gare d'arrivée vers Chamonix, Flaine...
 - o L'autoroute A40 : construite dans la 2^e partie du XX^e siècle : elle est surélevée et peut donc constituer une retenue utile (la lave aurait déjà perdu de sa force) avec des points de passage – les ponts- qui pourraient permettre à l'eau de s'écouler vers l'Arve ;
 - o Des routes départementales qui constituent un axe international (avec l'A40) vers l'Italie (via le tunnel du Mont-Blanc)
 - o ...

L'application de mesures de sauvegarde à chaque zone d'impact

Zone de départ : dans la partie amont (Fig. 35), le glacier touche le Désert de Pierre Ronde, sur lequel l'impact est limité à la zone du refuge du Nid d'Aigle (refuge) est impactée, ainsi que les chemins d'accès au Mont-Blanc (au départ de Bionnassay, pont des Places).

La première mesure prise a été la fermeture du refuge (par arrêté du Maire) couplée à l'indication d'un autre itinéraire pour les alpinistes vers le Mont-Blanc (le RTM a signalé rapidement l'existence d'un autre chemin possible) ; les consignes ont été plus ou moins bien suivies par les alpinistes.

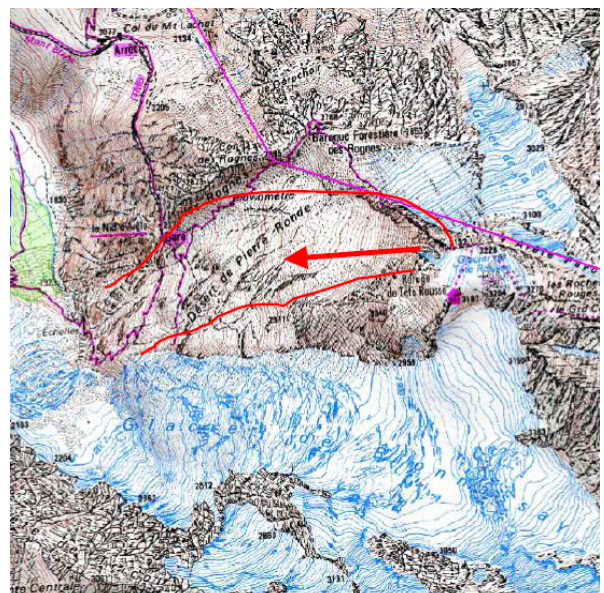


Fig. 35. Emprise de la zone impactée dans la partie amont

Pour la partie intermédiaire et avale, une première partie passe par les gorges de Bionnassay, dans lesquelles la coulée est confinée : il n'y a pas d'habitation, donc un impact nul sur la population.

A l'arrivée dans la vallée du Bon Nant, au niveau du hameau de Bionnay : en 1892 toute une zone a été recouverte par plusieurs mètres de matériaux et en 2010 il y a un habitat résidentiel et 1 camping, soit environ 200 à 800 personnes

Ensuite la coulée retrouve le lit du Bon Nant (gorges) et arrive en sortie des gorges au niveau des bâtiments des Thermes : détruits en 1892, les thermes ont été reconstruits au même endroit, avec une capacité d'accueil de 100 à 800 personnes, en journée uniquement.

Enfin la coulée provoquerait l'invasissement de la plaine du Fayet, zone de vie et d'activité économique avec un habitat dense et collectif (2000 résidents), plusieurs ERP et des axes de transit qui peuvent faire monter le nombre de personnes sur la zone à 5000

Par ailleurs, il était important, dans une zone de montagne avec des accès restreints, de prendre en compte les zones impactées indirectement, au nombre de 3.

Haut de Saint-Gervais (seulement une petite partie de la commune) et commune des Contamines-Montjoie : il s'agit d'une commune en altitude et touristique en hiver - jusqu'à 8 000 personnes, dont 1500 résidents - qui pourrait subir plusieurs types impacts :

- Risque d'isolement, sans axe routier pour quitter la commune (une seule route traverse St Gervais) ;
- Risque sur l'alimentation électrique, téléphonique – coupures de lignes identifiées-, alimentaire – dans la durée, à cause de la coupure de route ;
- Risque pour les soins réguliers, car pas d'hôpital ni de médecin aux Contamines.

Haute-vallée de Chamonix : cette zone subirait moins d'impact, avec a priori un risque limité de dégradation de l'alimentation téléphonique et électrique et surtout une dégradation des conditions routières de traversée des Alpes (autoroute A40 maintenue...)

Saint-Gervais – hameau de Bionassay : il s'agit d'un hameau en altitude, avec un seul accès par gorges de Bionnassay. La coulée passe juste à côté du hameau mais coupe la route, d'où un risque d'isolement total qui concerne une petite centaine de personnes. Des mesures sont à envisager pour les évacuer.

b) Dispositif d'évacuation de la population et définition des points de rassemblement

Les mesures de sauvegarde de la population se concentrent sur les seules parties urbanisée, c'est-à-dire les zones habitées du Bionnay et de la plaine du Fayet dans la partie intermédiaire et avale.

Au cours des réunions de travail, trois possibilités ont été envisagées pour la sauvegarde de la population :

1- L'évacuation anticipée et permanente – le temps de réaliser les travaux de sécurisation :

Cette solution a été sérieusement envisagée mais elle devrait s'inscrire sur une longue durée (> 4 mois), avec une population nombreuse ; de plus elle compromet l'activité touristique du secteur (image dégradée à court, moyen et peut-être long terme) ; enfin elle induit des coûts financiers et psychologiques importants puisqu'il faut déplacer et reloger des populations (population occidentale très peu habituée à être évacuée) ;

2- L'évacuation à l'alerte :

Elle devrait être immédiate (délai d'arrivée de la lave d'environ 10 min à Bionnay, 30 min au Fayet). Les zones évacuées doivent donc permettre de rejoindre les points de rassemblement dans les temps, sans les secours qui n'ont pas le temps d'arriver.

3- Le confinement :

Face à ce type de phénomène, sa force et son pouvoir de destruction, cette solution ne paraît pas crédible (expériences de 1892 et d'autres phénomènes de ce type).

En conséquence, le principe de sauvegarde des populations retenu a été **l'auto-évacuation de la population à l'audition d'un signal d'alerte** (idem évacuation ERP ou camping à risque), sans intervention des secours.

L'alerte est collective sur zones à risques, par le biais de sirènes, et individuelle pour les services et autorités tels que préfecture, mairie, gendarmerie, SDIS.

L'auto-évacuation est prévue vers des points de rassemblement (PR) identifiés. La consigne donnée aux personnes est d'évacuer dans la tenue où elles se trouvent au moment de l'alerte, sans se préparer puisque le délai ne le permet pas. Cela implique pour les pompiers, les gendarmes, une capacité à aller récupérer les gens très rapidement (cas d'évacuation possible la nuit, par grand froid...)

Le découpage de la zone d'impact est très fin, compte tenu de la densité de population et des délais pour rejoindre des zones sécurisées (Fig. 36) : 16 secteurs d'évacuation, permettant d'atteindre le PR du secteur en une dizaine de minutes (à pied pour une personne valide connaissant l'itinéraire et le PR à atteindre). Les Points de Rassemblement, en périphérie de chaque secteur, sont « sécurisés », repérables et accessibles aux secours ; ils ont été choisis dans la mesure du possible surélevés (joue sur le sentiment de sécurité des personnes évacuées).

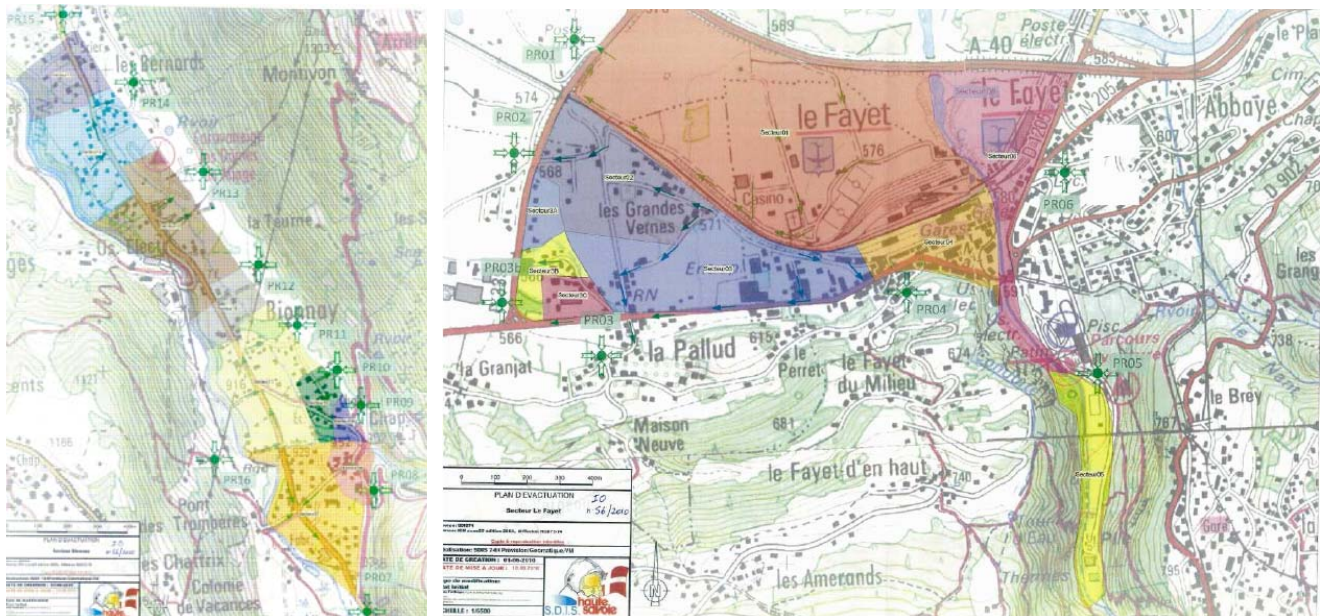


Fig. 36. Définition des PR : Secteur amont - Hameau de Bionnay (à gauche) et secteur du Fayet - Les thermes (à droite)

La démarche de communication est très importante, sur le Bionnay comme sur le Fayet. Le maire a fait distribuer des flyers dans toutes les boîtes aux lettres pour que les gens identifient leurs points de rassemblement, à leur domicile et sur leur lieu de travail. Le flyer les invite à faire l'exercice de rejoindre ce PR « pour voir ce que cela donne ».

Sur la partie le Fayet, une problématique particulière liée aux Thermes émerge : une partie de la clientèle est à faible mobilité, notamment des brûlés. Des emplacements ont été définis avec les responsables des Thermes pour stationner en permanence 2 minibus, avec des conducteurs désignés tous les jours chargés en cas d'alerte de faire monter les personnes à faible mobilité pour leur faire rejoindre les PR situés à 300-400m.

Positionnement des moyens de secours

Les moyens de secours incluent :

- Les postes de commandement (PC) ;
- Les déposes hélicoptères DZ (secours, autres – en particulier médias...) ;
- Les centres de regroupement des moyens (CRM) : emplacement pré-établis où tous les moyens de secours doivent se rendre en cas d'alerte ;

- Les postes médicaux avancées (PMA) ; aux Contamines le PMA ressemblait davantage à un hôpital de campagne puisqu'il devait s'inscrire dans la durée ;
- Les moyens nécessaires en première urgence.

Les besoins et lieux de positionnement des dispositifs de secours, ont été définis par secteur, compte tenu :

- des besoins de secours sur la zone impactée directement et sur les zones impactées indirectement ;
- des populations sinistrées (effectif connu) ;
- de l'état de fonctionnement des services publics : eau, électricité, voiries, moyens de télécommunication, ...

Tout a été positionné sur une carte et réparti entre les différents services (Fig. 37). Par exemple l'aérodrome de Sallanches était le centre de regroupement des moyens aériens, une salle à Sallanche le centre de regroupement des moyens de la Zone de Défense (région Rhône-Alpes), une DZ aux Contamines-Montjoie, etc. Pour chaque secteur impacté des axes d'accès sont préservés [cf. présentation de D. Pueyo, p. 44].

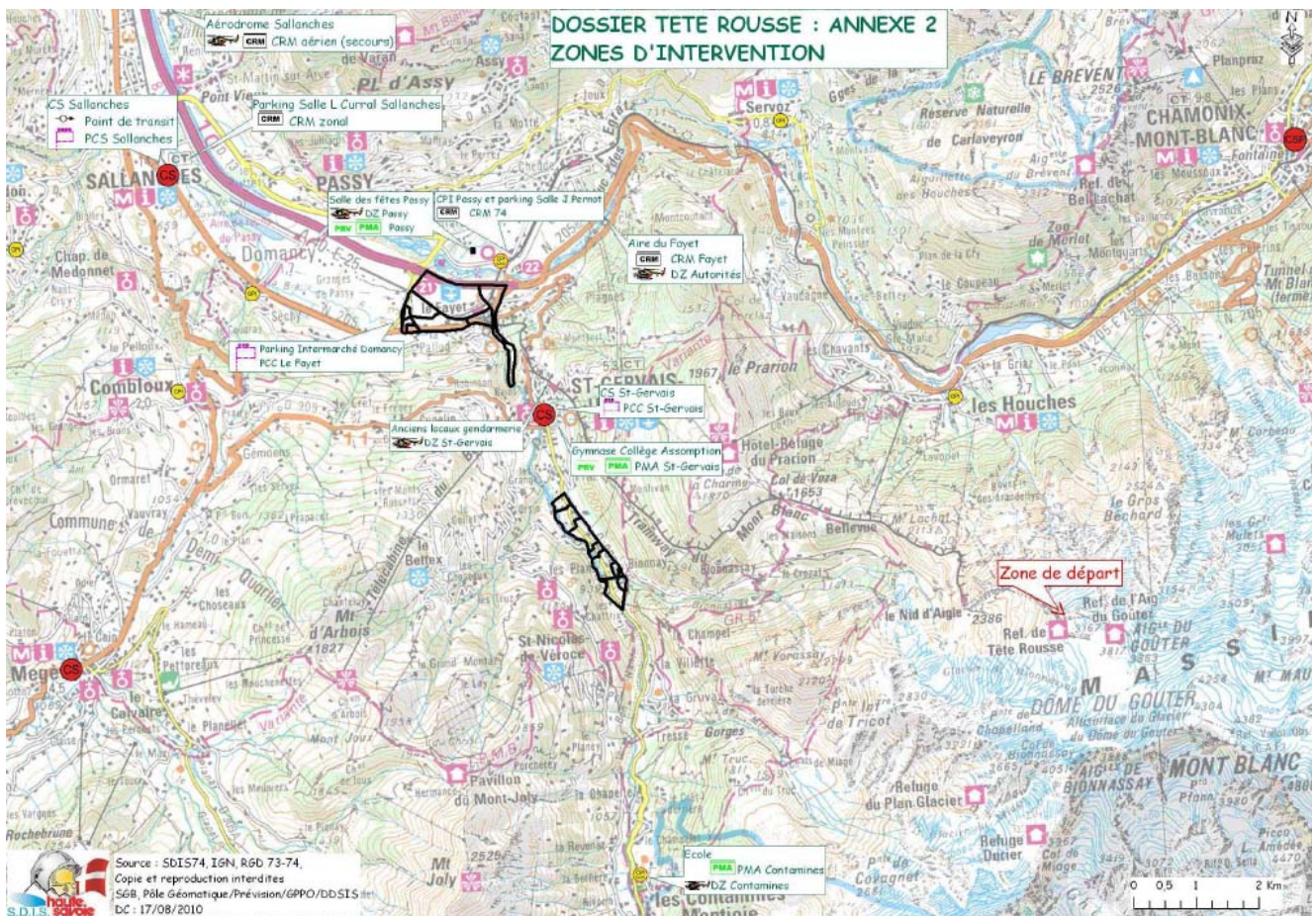


Fig. 37. Organisation du dispositif-type

Application des mesures de sauvegarde

- Réactivité, dès alerte, des centres de réception des alertes CTA-CODIS, CORG, préfecture, mairies, services publics impactés (SNCF, EDF, ...) ;
- Alerte des populations pour une auto-évacuation vers des points de rassemblement définis ;
- Application dès l'alerte par les services publics, de consignes opérationnelles, et déclenchement des plans de secours adaptés ;

- Mobilisation massive de moyens de secours :
 - o Regroupement CRM, reconnaissances aériennes/terrestres ;
 - o Engagement organisé des moyens de secours en faveur des impliqués (PR), aux sinistrés (zone d'impact), puis des « isolés » ;
- Mise en place d'une organisation du commandement inter-services avec un DOS et un COS.

Les clés du bon fonctionnement

Tout au long de la réalisation du plan de sauvegarde, des échanges réguliers entre les partenaires principaux - mairie, préfecture (SIDPC), RTM, gendarmerie, SDIS – ont rendus possibles à la fois le partage des connaissances, le respect des compétences de chacun, et la formalisation écrite des décisions prises en commun, afin que chacun puisse les appliquer.

Lors de la mise en œuvre du plan de sauvegarde, différents aspects ont joué un rôle important :

- information préalable des populations et des agents des services publics, afin qu'ils prennent bien connaissance du dispositif qui allait se mettre en œuvre ;
- Assimilation du dispositif par les services « publics » acteurs : pompiers, gendarmes, voiries départementales et autoroutes, électricité, eau, téléphone,
- Pour les sapeurs-pompiers, une implication anticipée des moyens zonaux (Rhône-Alpes) et internationaux de proximité (grâce à une convention Genève, Val d'Aoste) ;
- Application par les services publics du dispositif opérationnel défini, dès l'alerte, et déclenchement des plans de secours adaptés (NOVI – Nombreuses Victimes -, hébergement) ;
- Mise en œuvre d'un commandement unique.

Questions / Discussion

Anton Loipesberger (Ministère de l'Environnement de Bavière, Allemagne) (traduction) : J'ai deux questions. D'abord, sur quels critères se fait le déclenchement de l'alerte ? Ensuite, y a-t-il eu des exercices d'évacuation pour la population ?

C. Chappet : Ces deux questions vont être abordées dans la présentation suivante par L. Lenoble.

Amandine Crévolin (chargée de mission gestion intégrée des risques, Pays du Grand Briançonnais) : Deux questions également : (1) est-on sûr du bon passage de l'information auprès de la population ? (2) Comment est prise en compte la population touristique passagère ?

C. Chappet : Ces deux questions vont également être abordées dans les présentations suivantes.

V. Boudière (chargé de mission Site Pilotes, PARN) : Le principe d'auto-évacuation semble être en vogue : est-il réellement fréquemment utilisé ? Il fait appel à la « capacité » des populations à réagir : comment se gère l'incertitude autour de cette capacité ?

C. Chappet : Ce principe d'auto-évacuation est tout d'abord à expliquer aux pompiers locaux, auxquels on demande au signal de rejoindre la caserne et de ne rien faire d'autre.... En groupe de travail, il a été décidé que c'était LA seule solution possible, donc il ne restait plus qu'à faire passer le message. La communication a été importante car il s'agit effectivement d'un cas très rare (par opposition au confinement, comme dans les cas de risque nucléaire), sociologiquement difficile à faire passer dans l'esprit occidental qui apprécie l'évacuation organisée.

F. Gillet : Pour ce risque brutal et très localisé, avez-vous pu vous inspirer d'autres expériences pour la mise en place du plan de sauvegarde et quelles généralisations êtes-vous en mesure de faire ? En d'autres mots, comment ce plan très intéressant pourrait être généralisé et diffusé à d'autres services pour servir de modèle ?

C. Chappet : L'exemple que l'on peut prendre est celui des barrages où là aussi le temps d'évacuation est très court. Mais ces plans sont-ils connus ?

V. Boudières : En Isère vient de se faire l'exercice « Richter 38 » [*exercice préfectoral de simulation de gestion de crise après un séisme dans l'agglomération grenobloise*], poussé loin au niveau de l'organisation et des circuits de communication. Mais cet exercice ne servirait pas à grand-chose pour tester l'auto-évacuation. Au Japon, la population a de bons réflexes – se mettre sous la table – car ils testent la capacité comportementale individuelle à réagir : cela milite pour faire en France de véritables exercices de masse pour tester la chaîne d'évacuation jusqu'au bout et pas uniquement la chaîne de commandement.

C. Chappet : Oui, ce serait la solution. En Haute-Savoie il existe un peu cette politique d'exercice, grâce au soutien de la préfecture, suite à l'accident du tunnel du Mt Blanc (1999, 39 morts) : on se rend compte qu'en se donnant les moyens il est possible de faire passer les messages à la population, qu'on pense pourtant plus individualiste en occident ; il restera toujours quelques indisciplinés, mais on peut espérer qu'en répétant les exercices ils finissent par prendre conscience de leur utilité.

c) Sensibilisation de la population (par L. Lenoble)

Une des priorités du comité de pilotage était d'établir un plan d'action précis pour la communication, sachant qu'elle devait se faire de deux manières :

Des actions d'information locales auprès de la population concernée

Il s'agissait d'un impératif compte tenu de la logique globale d'évacuation de la population. Le signal d'auto-évacuation doit enclencher automatiquement un geste réflexe approprié en fonction du signal. La population doit donc bien connaître la procédure à suivre pour avoir le bon geste réflexe, et pour cela doit être bien informée.



Fig. 38. Plan d'évacuation pour le secteur du Fayet

Ces actions reposaient principalement sur des plans d'évacuation pour chaque secteur, distribués à l'ensemble de la population : distribués dans les boîtes aux lettres et dans tous les établissements publics, envoyés par mails. Toutes les personnes localisées dans une des zones de danger ont reçu un document spécifique à leur secteur (exemple secteur du Fayet, Fig. 38). Un flyer sur le comportement

à adopter par rapport au signal d'alerte, conçu par la préfecture, la mairie et les services publics a été distribué de la même manière. L'exemple ci-dessous (Fig. 39) montre une des versions intermédiaires, avec corrections : en termes de communication il est essentiel de porter une attention particulière au vocabulaire utilisé (ex. « Rester » / « ne pas rester »).

GLACIER DE TETE ROUSSE / TETE ROUSSE GLACIER

CONSIGNES D'URGENCE EN CAS DE DECLENCHEMENT DU SIGNAL D'ALERTE PAR LES SIRENES / EMERGENCY INSTRUCTIONS IN CASE OF SIREN

LE SIGNAL ALARM SIGNAL	AU SIGNAL QUE FAUT-IL FAIRE ? WHAT TO DO ?	CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE : DO NOT :
Signal d'alerte : séquences de 2 minutes alternant la sirène pendant 2 secondes et un silence pendant 3 secondes / Alarm signal : sequences of 2 minutes siren for 2 seconds alternating with silence for 3 seconds. Le son est ainsi : / The sound is as follows: 2s 3s 2s 3s 2s 3s Fin de l'alerte : Signal continu pendant 31 secondes / End of alert : continuous siren signal for 31 seconds.	Si vous entendez le signal de la sirène / If you hear the alarm siren  Courez immédiatement vous mettre à l'abri vers le point de rassemblement le plus proche de votre domicile Go as quickly as possible to the nearest meeting point  POINTS DE RASSEMBLEMENT / MEETING POINT voir carte au verso / see map on the back  POINT DE RASSEMBLEMENT	> ~~Ne pas~~ rester à votre domicile ou dans la zone concernée par le danger imminent Don't stay in your home or in the danger zone > ~~Ne pas~~ rester dans un véhicule / Don't stay in your car > ~~Ne pas~~ aller chercher ses enfants à l'école, les enseignants se chargent de leur sécurité / Don't collect your children from school, teachers will take charge > ~~Ne pas~~ téléphoner, les réseaux doivent rester disponibles pour les secours / Don't phone, networks are reserved for rescue teams > ~~Ne pas~~ quitter le point de rassemblement sans consignes des autorités / Don't leave the meeting point until told by the authorities   

Pour tout renseignement / Further information on : www.haute-savoie.gouv.fr et/and www.saintgervaislesbains.fr / +33(0)4 50 47 75 66 / mairie.sgervais@wanadoo.fr

Fig. 39. Flyer d'information diffusé à la population

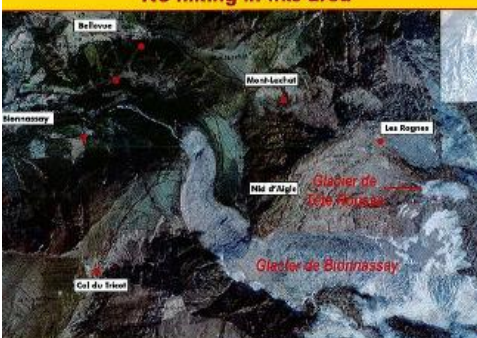
Des réunions d'échange avec la population étaient organisées deux fois par semaine avec l'ensemble des services publiques – chaque fois un gendarme, un pompier, quelqu'un de la Protection Civile et le maire.

Le suivi de l'information devait absolument être instauré **dans le temps et de manière régulière** (préconisation des missions de l'inspection ministérielle du MEDDTL et du Ministère de l'Intérieur).


**ZONE DANGEREUSE
DANGEROUS AREA**

A partir de ces points / From these points

 vous entrez dans la zone de risque de purge du glacier de Tête Rousse
 Il est vivement déconseillé de randonner dans ce secteur
 you are entering the Tête Rousse glacier danger zone
 No hiking in this area



Pour tout renseignement : Mairie de Saint Gervais
 For further information : Saint-Gervais Mayor's office
www.saintgervaislesbains.fr / +33 (0)4 50 47 75 66

Une des grosses difficultés rencontrées a été de **sensibiliser la population non sédentaire**, les touristes présents seulement pour une à deux semaines. Les flyers – en français et anglais – ont été distribués dans les campings, les hôtels et les offices de tourisme ; des panneaux d'information ont été positionnés le long des sentiers (Fig. 40) ; mais il reste toujours une petite proportion de touristes de passages (1 ou 2 jours) qui ne rencontre pas l'information ; il n'a pas été trouvé de solution qui règle le problème pour tout le monde.

Fig. 40. Panneau d'information sur sentier

Communication – médias

Le principe adopté pour maîtriser la médiatisation au mieux a été de monter un plan et d'avoir une source d'information unique, crédible et la plus transparente possible. Les premiers éléments, connus à partir de mars, ainsi que les interrogations suivantes ont été tenus secrets jusqu'à ce moment ; seules les institutions étaient informées. L'information a été rendue publique d'un seul coup au mois de juillet, une fois le risque connu. En parallèle de l'information à la population concernée, une conférence de presse a été organisée, notamment avec l'AFP source crédible pour relayer l'information.

La conférence de presse de juillet a déclenché énormément d'appels téléphoniques et une grosse pression médiatique ; les instances ministérielles voulaient également avoir un maximum d'information. L'enjeu était d'une part la **maîtrise de la médiatisation**, d'autre part l'importance de « déranger » le moins possible les équipes opérationnelles afin qu'elles puissent travailler de manière sereine.

Les deux vecteurs essentiels de communication étaient le préfet, et exclusivement lui pour les services de l'Etat, et le maire. Les laboratoires scientifiques pouvaient parler du dossier, avec l'accord du maire ou du préfet. Cette **règle stratégique**, imposée à tous les acteurs du dossier et bien respectée, a probablement été **une des clés de réussite**.

Sur le terrain, les équipes de travail ont été mises « dans une bulle » pour ne pas avoir à supporter les pressions ni à perdre de temps. Pour le RTM, V. Tairraz rédigeait des comptes-rendus journaliers précis mais très succins. Une fois par semaine, je rédigeais un rapport pour le ministère, avec la rédaction adéquate (formules administratives etc. que V. Tairraz n'avait absolument pas le temps d'écrire sur place).

Pour la presse, trois articles sont sortis dans le temps de la crise, un au début, un au milieu et un à la fin (Fig. 41): le premier « A St Gervais la population sensibilisée au cas de Tête Rousse » pour marquer la volonté de transparence envers la population, le second sur les travaux et leur caractère extraordinaire, le dernier pour marquer la fin de l'épisode.

Il n'y a pas eu de dérive majeure, de propos farfelus de personnes qui s'opposeraient aux démarches sur le glacier ou au plan de sauvegarde. Il y en a eu bien sûr un ou deux, mais ils ont été très bien canalisés par l'organisation établie.



Fig. 41. Les 3 articles de presse parus entre juillet et octobre 2010.

3–B. Dispositif d'alerte : détection de la lave torrentielle, installation des sirènes et choix du son – Laurent LENOBLE (SIDPC 74)

a) Dispositif de détection du phénomène

L'entreprise Myotis (P. Mourot présent aujourd'hui) a centralisé l'ensemble des travaux de mise en place du système de détection, qui permet de lancer l'alerte.

Cet ensemble était constitué de deux systèmes redondants, l'un en haut du couloir du Bossonnet et l'autre au milieu, chacun formé (Fig. 42) :

- d'un câble tiré en travers du glacier – couloir du Bossonnet – avec des balises de détection de chaque coté ;
- un câble plongeur en Y inversé fixé sur le câble porteur fixé à 2 fusibles ancrés dans la roche (carrés bleus) qui cassent à une certaine tension ;
- un câble de traîne reliant les deux fusibles, posé sur la glace ;
- des capteurs sismiques ancrés au rocher.

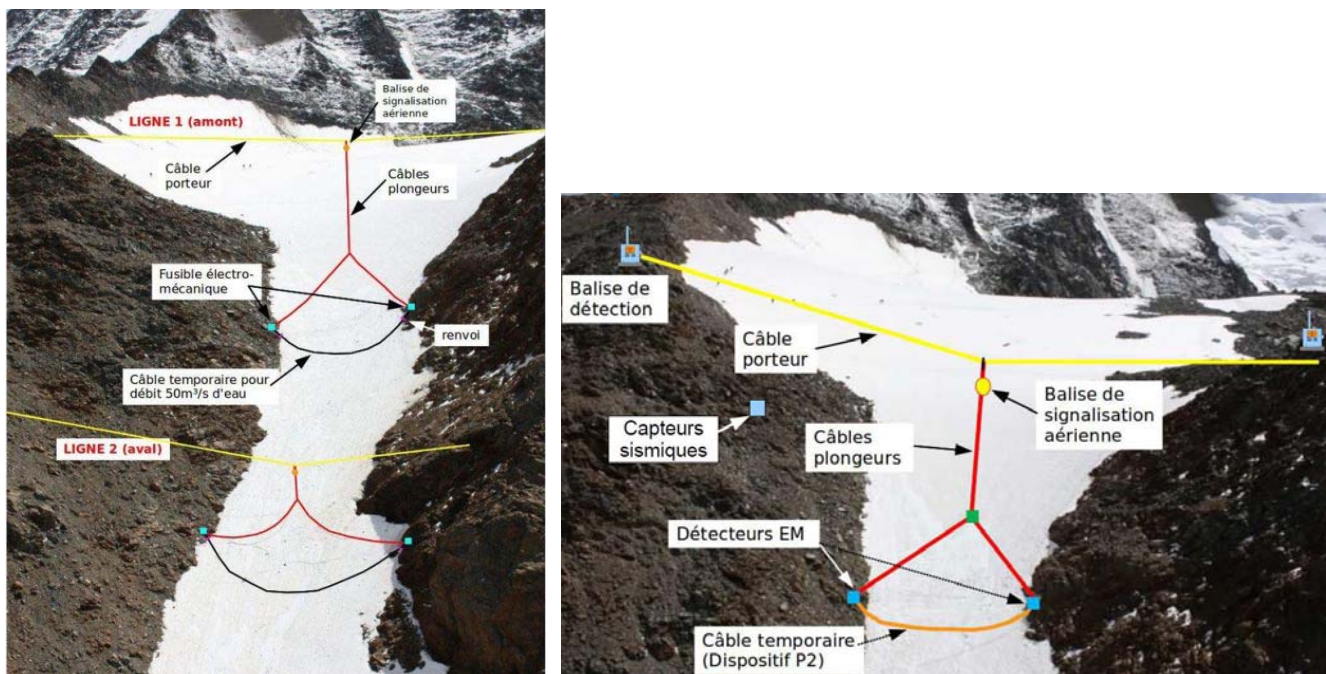


Fig. 42. Le dispositif de détection de la lave torrentielle, vue d'ensemble et détail

Le principe est le suivant : lorsque la poche d'eau lâche, les câbles se tendent et font céder les fusibles. Si un fusible + un capteur sismique ou 2 fusibles se déclenchent, l'alerte est lancée. Il fallait donc une double information pour que les balises de détection envoient une l'alerte :

- le message d'actionner les sirènes en aval (déclenchement automatique) ;
- messages vocaux (automates d'appel) à l'ensemble des autorités identifiées : SDIS, gendarmerie, préfet, maire, services d'alerte ferroviaires (SNCF), autoroutiers (ATMB), énergie (ERDF), etc.

b) Installation des sirènes et choix du son

Les sirènes ont été positionnées sur l'ensemble de la zone de danger où la population était située. Elles ont été testées tout d'abord pour leur couverture sonore. Plusieurs tests sonores ont été organisés avec la population, prévenue par un article de presse précisant le jour, l'heure et demandant de communiquer en retour les informations sur l'audibilité de la sirène : les services passaient dans les



maisons après le test pour recueillir les informations, en fonction de l'orientation et de la puissance du son diffusé. Pour les maisons très bien isolées, les habitants n'entendaient pas même avec la sirène sur le toit : les limites de la technique s'imposent, il a fallu accepter un dispositif « suffisamment satisfaisant ».

Fig. 43. Exemple d'installation d'une sirène sur un toit

Un nouveau son a été défini pour être installé dans ces sirènes numériques, car le son initialement utilisé – son « corne de brume » des barrages PPI – se diffusait très mal. Une société a été chargée de concevoir un son spécifique qui se diffuse mieux dans les vallées. La Direction de la sécurité Civile est venue reconnaître que ce son se diffusait mieux et donc le valider. De nouveaux tests ont ensuite été organisés avec la population.

P. Chappet : Il a été décidé en réunion de ne pas mettre en place de dispositif de levé de doute, étant donné le délai très court d'évacuation. Il n'y avait pas le temps, une fois les balises de détection enclenchées (rupture de fusibles et/ou capteurs sismiques), de vérifier qu'il ne s'agissait pas d'une fausse alerte. Toute la procédure de sirènes et de déclenchement des secours était donc automatiquement engagée.

Questions

F. Gillet : Comment avez-vous évalué la fiabilité du système ? Avez-vous fait des tests ? Deuxièmement, comment avez-vous prévu d'assurer la maintenance ? On sait que dans des endroits comme ça – zones de montagne – les coups de foudre sont fréquents avec des destructions qui peuvent être importantes.

L. Lenoble : Plusieurs exercices ont été organisés. D'abord l'école ; il y a deux écoles sur la zone, une située dans le hameau de Bionnay, où il y avait 10 minutes pour évacuer, qui a été fermée avec les élèves déplacés sur une école en dehors du secteur, et une au Fayet – temps d'évacuation 30 minutes – dans laquelle l'organisation a été testée pour que les enseignants amènent les élèves au point de rassemblement. Deuxièmement le 16 septembre 2010, nous avons organisé un exercice global du système d'alerte / sauvegarde de la population : des techniciens sont montés jusqu'au glacier et ont coupé les câbles pour simuler l'arrivée de la lave torrentielle et vérifier si le système déclenchait bien les sirènes, si les autorités étaient bien alertées et comment réagissait la population. La population était invitée à participer à cet exercice ; sur chaque point de rassemblement se trouvaient des observateurs (un pompier, un gendarme, une personne de la mairie) ; par ailleurs un bureau de contrôle encadrait l'exercice, à la fois sur le glacier et en aval. Les observateurs accueillaient la population – au total 500 personnes mobilisées par l'exercice – tout en chronométrant les arrivées pour vérifier si les délais étaient respectés. Nous avons donc pu vérifier que dans les détails le dispositif fonctionnait.

Question : La population était-elle informée de cette simulation ?

L. Lenoble : Oui bien sûr. Nous avons eu quelques vieilles dames qui sont venue avant que les sirènes ne sonnent pour être sûres d'être dans les temps, mais la majorité des gens ont vraiment joué le jeu.

P. Ostian : Vous aviez donné une plage horaire ?

L. Lenoble : Oui, l'exercice avait été annoncé pour les environs de 19h – le soir pour avoir un maximum de personnes présentes.

A propos de la maintenance du dispositif, elle est prévue dans le cadre du contrat. Le dispositif lui-même détecte les anomalies, qui sont immédiatement communiquées à l'entreprise Myotis, qui en informe le maire ; le contrat prévoit des temps de remise en conformité, pas forcément trop précis à cause des contraintes météo. Les sirènes sont testées chaque mois, comme le réseau national d'alerte – le premier mercredi du mois, à 12h30 pour ne pas se surimposer à la sirène classique à midi.

3–C. Les missions de la gendarmerie sur la crise de "Tête-Rousse" – Commandant Daniel PUEYO (Gendarmerie 74)

La gendarmerie est un organisme d'Etat, qui a vingt siècles d'histoire, avec beaucoup d'évolution. Il y a deux ans elle est passée de la tutelle du Ministère de la Défense à celle du Ministère de l'Intérieur, tout en maintenant le statut de militaire des gendarmes, ce qui offre des possibilités, notamment le rappel immédiat des personnels qui peut être de grande utilité comme par exemple dans le cas qui nous intéresse.

1. Les missions traditionnelles et permanentes de la gendarmerie

Protection des personnes et des biens

Il s'agit principalement de la planification, de la préparation de matériel, quel que soit le domaine d'intervention : autour d'un dépôt pétrolier, d'un aéroport, d'un tunnel, d'un barrage....

Alerte

Le schéma d'alerte passe par le Centre Opérationnel de Renseignement de la Gendarmerie, qui réceptionne tous les appels 17, qu'ils proviennent d'un téléphone fixe ou portable. Le travail se fait en lien avec le SDIS – assuré par un réseau informatique très performant – le SAMU et le CTRA⁴.

Renseignement s

Il s'agit de la mission la plus importante de la gendarmerie. Toutes les brigades sont implantées sur un petit territoire, de l'ordre d'un canton – voire même deux brigades sur le même canton – ce qui rapproche énormément les gendarmes de la population

Maintien de l'ordre

Il s'agit ici de maintenir et non de rétablissement de l'ordre (on ne parle pas de manifestations).

Enquêtes judiciaires/administratives

Secours

2. Les missions spécifiques au dossier « Tête Rousse »

Les missions générales ci-dessus sont ici déclinées spécifiquement sur le cas qui nous intéresse.

Protection des personnes et des biens

Reconnaissances :

Dès la prise de connaissance du risque, qui était loin d'être bien défini, il y a eu de nombreuses reconnaissances du terrain : des reconnaissances pédestres, routières et notamment une aérienne à partir de laquelle a été établi un film sur les suites de la coulée de la lave torrentielle et les zones d'implication.

⁴ Centre de Traitement et de Régulation des Appels

Etude des conséquences (humaines et physiques) :

L'étude a été moins poussée que celle du SDIS, réalisée en parallèle, mais arrive à des conclusions similaires :

- 900 habitations ou bâtiments, 3000 personnes touchées ;
- nombreuses destructions d'habitations, voiries ;
- Isolement d'une partie de St Gervais, des Contamines et du Fayet

Planification :

Elle s'est faite en inter-service, avec le SIDPC, SDIS, SAMU, RTM, les communes mais aussi le service informatique et transmission de la préfecture car très rapidement nous avons su que tout le secteur de l'énergie électrique (ERDF) allait être touché, ce qui nous pénalisait en isolant tout notre réseau radio, nos relais – on ne pouvait pas compter sur la téléphonie mobile qui aurait été rapidement saturée (saturation quasi instantanée lorsque les média relaient une information de ce type car toutes les familles, tous les proches téléphonent). Il a donc fallu concevoir un système de radio très poussé, qui fonctionnait en mode dégradé ; cela a été réalisé avec les services de la préfecture. Nous avons échangé et mis en commun beaucoup de matériel : pour la gendarmerie les locaux, les groupes électrogènes, pour la préfecture les balises permettant la compatibilité entre les deux systèmes radio : cela couvrirait toute une zone allant des Houches à Sallanches et au côté savoyard, suffisante pour un événement de cette ampleur.

Cette planification s'est faite également avec ERDF et GRDF pour les aspects énergie, avec le Conseil Général pour tout ce qui concerne la voirie, avec les sociétés d'autoroute et avec les scientifiques qui nous amenaient toute l'information sur l'aléa, sa définition, la rapidité de propagation.

Alerte

Vérification de la pertinence du réseau d'alerte : La gendarmerie a participé aux côtés du SDIS et de la préfecture à toutes les réunions spécifiques, à tous les exercices (qui ont été très nombreux).

Mise en place d'un réseau de transmission dédié : explication ci-dessus.

Établissement d'un protocole d'information aux unités s'il est important d'informer la population, il est également très important d'informer les gendarmes : si les pompiers ont eu du mal à accepter le principe d'auto-évacuation, certaines brigades de gendarmerie allaient se retrouver enclavées, notamment celle aux premières loges de St Gervais, avec qui il a fallu faire une démarche d'explication.

Surveillance physique du glacier par le PGHM de Chamonix (en fait PGHM de la Haute-Savoie renforcé par des spécialistes des brigades territoriales) : lorsqu'a commencé le 16 septembre le pompage intensif il y avait des interrogations sur les réactions de la voûte de la cavité [cf. *présentation C. Vincent*] ; sous l'autorité du préfet et du maire il avait été décidé qu'au moindre signe, au moindre bruit, à la moindre suspicion de rupture du glacier, un homme allait prendre les devants du système d'alerte et « appuyer sur le bouton poussoir ». Dans la journée il y avait des ouvriers sur le chantier, la nuit s'était un peu plus compliquée. Il a donc été convenu que des gendarmes de haute montagne allaient surveiller visuellement l'évolution du glacier : cette surveillance a été assurée 24h/24 pendant une dizaine de jours.

Renseignement

La gendarmerie avait déjà une connaissance parfaite de la population locale grâce à l'implantation des brigades.

Mais il a fallu une recherche du renseignement spécifique sur le dossier (amont - aval) pour parer à toute désinformation. Pour l'anecdote, qui nous a fait sourire a posteriori, nous avons reçu une information indiquant que « les voyants étaient au rouge ». La gendarmerie a rapidement recoupé l'information avec la protection Civile et les pompiers ; finalement nous avons découvert que des extralucides – donc des voyants – avaient prévus la rupture du glacier : l'information « les voyants ont

vu rouge » s'était transformé en « les voyants sont au rouge ». Il faut couper court le plus vite possible à ce genre de désinformation : le message a été transmis très rapidement à toutes les unités de gendarmerie, à la mairie.

Recherche de renseignements pour la gestion de l'information des primo-intervenants : voir plus loin.
Continuité du renseignement tout au long de l'événement, pour renseigner les autorités locales, préfectorales et nationales.

Quand on parle de pression « il n'y a pas que le glacier qui l'a » ; elle ne concerne pas non plus uniquement les scientifiques et les gens du chantier en haut, mais nous également en bas, car il existe une fâcheuse tendance actuellement à chercher à connaître l'identité de la victime avant même de savoir si elle a été victime, et de connaître l'impacte de la catastrophe avant qu'elle ne se soit produite. Lorsque l'information arrive à Paris, les services préfectoraux et ceux sous leur autorité subissent une pression incroyable. La gestion de l'information est donc capitale. S'il y avait eu survenance de cette catastrophe, cela aurait eu une répercussion internationale, amplifiée par la localisation sur les flancs du Mt Blanc, ce qu'il fallait absolument anticiper. Nous nous y sommes donc préparés.

Secours

Projection de personnels aux points de regroupements, au côté des pompiers : dans les quelques minutes suivant le passage de la lave torrentielle, nous n'aurions pas été de trop de 2 ou 3 services (avec la mairie) pour se rendre aux côtés de la population, d'abord pour la rassurer – la proximité d'un service public est toujours rassurante, même s'il se retrouve dans la même situation que la population - ensuite pour alimenter la chaîne de renseignement.

Évacuations (pédestres et aériennes) : nous avons la chance en Haute-Savoie d'avoir beaucoup de vecteurs aériens, si les conditions météo s'y prêtent : il s'agit d'une aide matérielle indéniable.

Maintien de l'ordre

Conception de manœuvre :

Il fallait d'abord concevoir un plan de blocage et de fluidification – difficile d'avoir ces deux éléments sur un même poste - sur tous les points clés du terrain, pour à la fois compter les personnes sortantes en les identifiant pour éviter de compter par la suite des personnes manquantes alors qu'elles ont quitté la zone, et interdire l'entrée pour ne pas avoir à gérer un surplus de véhicules et de personnes qui n'ont rien à faire dans le secteur.

Le plan devait aussi servir à prévenir les pillages, les émeutes.

Prévisions humaine et logistique :

Pas moins de 400 gendarmes allaient être déployés en l'espace d'une quinzaine d'heures tout autour de la zone, deux forces mobiles demandées par la préfecture dans la Zone sud-est, 60 motocyclistes de la Région, 30 motards qualifiés de Savoie, Isère et Jura, un hélicoptère en plus de celui habituellement basé à Chamonix. Tout cela représente des logements, de l'approvisionnement et des relèves.

Enquêtes

Pourquoi une enquête judiciaire sur une catastrophe naturelle, alors que tout a été prévu à l'aval, que les responsabilités « on a le temps de les voir venir », d'autant que la préfecture et la mairie ont bien anticipé ? Car une catastrophe comme celle-ci fait des victimes. Et les familles n'attendent qu'une chose, de pouvoir récupérer les corps de leurs proches.

Nous devons le concevoir, nous avons besoin d'une cellule nationale, l'IRCGN (Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale) avec l'UNIC (Unité Nationale d'Identification Criminelle) et UGIVC (Unité de Gendarmerie d'Identification des Victimes de Catastrophe) pour identifier toutes les victimes. A titre de mémoire, l'UGIVC est l'unité qui s'est rendue sur le tsunami à Phuket ou en Algérie lors du dernier séisme. Les procédés utilisés sont l'odontologie, les empreintes dentaires et l'ADN.

Il faut également pour ces spécialistes prévoir l'hébergement, l'approvisionnement et la relève.

3. Points cruciaux

Préparation : comme cela a déjà été longuement évoqué, avant de rendre publique le risque nous nous sommes préparés en interservices.

Gestion du terrain : étude adaptée du terrain, des entrées et sorties du périmètre.

Viabilité des axes : il s'agit du point le plus important ; dans un cas comme celui-ci, dans les quelques minutes qui suivent l'événement il faut « projeter » des gendarmes sur le terrain, car inévitablement des gens vont prendre leur voiture pour quitter la zone, ce qui est humain, d'autre part des médias et des curieux vont chercher à rentrer dans la zone et en parallèle il faut acheminer les services de secours et d'incendie : tout cela sur un carrefour « ne fait pas bon ménage » et la gendarmerie est le seul service à pouvoir « faire le tri » et assurer le maintien de l'ordre.

Quelques heures plus tard il faut gérer la circulation des équipes de déblaiement, ce qui représente beaucoup de monde sur une telle zone.

Gestion des personnes : autorités, médias, familles, visites ministérielles également...

Tout cela se prépare sur le terrain. Ici nous avons la chance d'être bien implantés en termes d'unité de gendarmerie (« A » sur la Fig. 44) : une à Chamonix, une à Sallanches, une à Megève, une à Passy (hors zone) et le peloton d'autoroute au Fayet, plus une unité à St Gervais même, ce qui représente au total 60 à 70 personnels, rappelables pour la moitié en 15 minutes et pour les autres en moins de deux heures pour aller gérer les points de circulation.

Un plan a été prévu avec la préfecture et la société d'autoroute pour fermer l'autoroute à Sallanches et au Fayet pour dédier cet axe dans un premier temps uniquement aux secours ; la réouverture au public était prévue dans un second temps. P. Chappet a également évoqué le gros CRM présent à Sallanches (Centre de Regroupement des Moyens) qui participait aussi à la fluidité des secours.

Dans un second temps, l'accent était mis sur l'alimentation des Contamines, puisque la lave aurait coupé la seule route d'accès à la commune, démarche qui se serait inscrite dans le temps et une fois de plus en interservices.

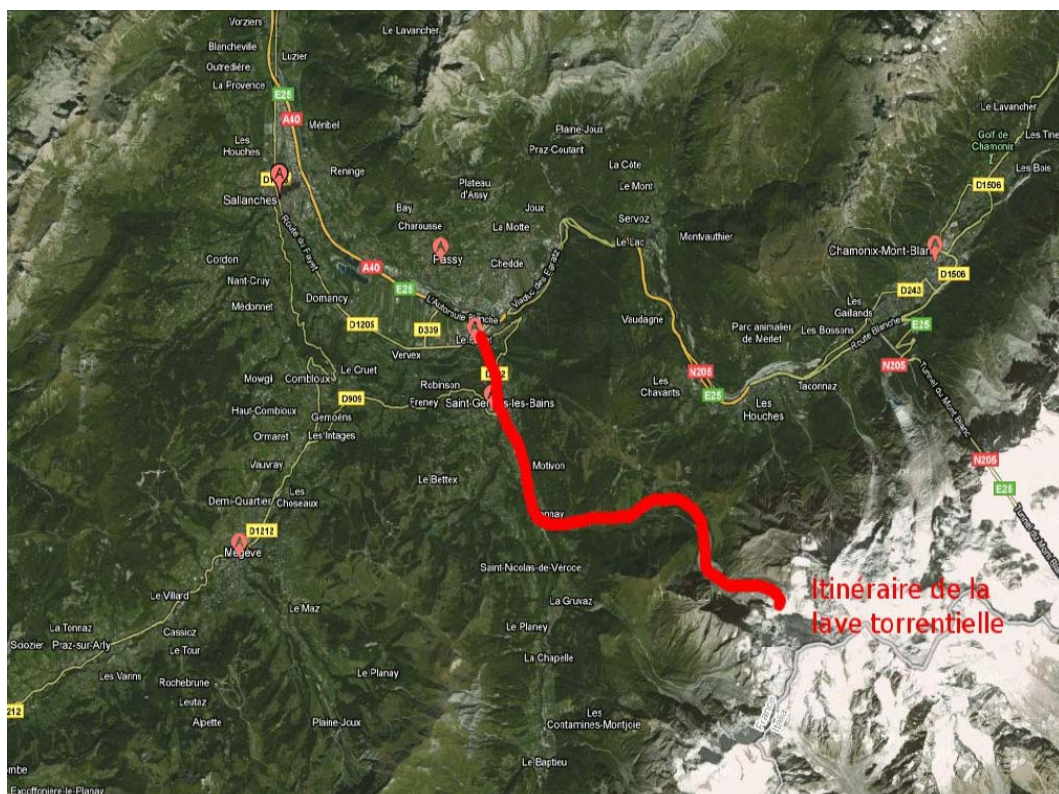


Fig. 44. Implantation des dispositifs de gendarmerie sur la zone

Conclusion (L. Lenoble)

Il faut avant tout noter encore une fois l'importance de la coordination de l'ensemble des services. Pour les laboratoires scientifiques et RTM responsables de l'analyse du risque et des travaux de purge, il a fallu vulgariser le discours scientifique pour faire comprendre le danger aux autorités – le préfet d'un département où il y a beaucoup de glacier, les maires – et lancer la démarche : cela s'est fait en une soirée. Le dossier a ensuite été très bien porté, notamment au niveau budgétaire, entre le maire et les services de l'Etat, en partie grâce à la volonté du maire de prendre en charge le problème sans se décharger complètement sur les services de l'Etat : il a assuré la maîtrise d'ouvrage et donc les demandes de subventions – si l'Etat porte le dossier, celui-ci n'est pas subventionnable et il est beaucoup plus compliqué de trouver d'autres crédits.

Les échanges réguliers – quotidiens avec le RTM, hebdomadaires avec les scientifiques, permanents avec le SDIS et la gendarmerie – ont permis une bonne osmose des équipes sur le dossier, due en partie au fait qu'« on a eu peur » (ce qu'il ne fallait pas laisser refléter dans la communication vers la population).

La coordination scientifique / opérationnelle et politique / décisionnelle a bien fonctionné : cela est sans doute dû grandement aux hommes qui ont travaillé sur ce dossier. Cela aurait pu mal se passer et il n'est pas sûr que cela se passe aussi bien dans un autre cas avec d'autres décideurs, d'autres opérationnels et d'autres scientifiques.

Quelles sont alors les généralisations possibles quand tout semble reposer beaucoup sur ces facteurs humains ?

Questions

Amandine Crévolin (chargée de mission gestion intégrée des risques, Pays du Grand Briançonnais) :
Avez-vous fait le bilan des moyens humains ?

L. Lenoble : Entre mars et juillet, la phase de préparation a mobilisé moins d'une dizaine de personnes, mises à part des sollicitations exceptionnelles des personnes du Conseil Générale, bien connues de nous et qui ne devaient pas délivrer d'information. En juillet deux axes se sont individualisés ; l'axe de la purge et l'axe du plan de sauvegarde, sous le pilotage de la mairie et de la protection civile. Cette deuxième phase a sollicité énormément de monde, en particulier au niveau des exercices : 50, 100 personnes et même plus.

Le coût global était en prévisionnel de 2.815 K€, mais en réalisé a priori moins – cela reste à calculer précisément. Ce coût se répartit comme suit :

- Etudes menées : 248 K€
- Travaux de purge : 2.330 K€
- Dispositif d'alerte : 534 K€

Il a été supporté par des subventions FEDER (40%) et Fond Barnier (40%), les 20% restant étant partagés entre la Région, le Département et la commune.

Il n'y a pas eu de facturation ni de la gendarmerie ni des scientifiques, qui ont assuré le dossier sur leur travail habituel.

An. Loipesberger (Ministère de l'Environnement de Bavière) : Pourquoi l'opération a-t-elle coûté si cher ?

L. Lenoble : Le coût est beaucoup lié aux conditions du chantier, situé sur un glacier difficilement accessible, ce qui a nécessité beaucoup de transport par hélicoptère, notamment un Super Puma venu de Suisse. Le coût comprend aussi beaucoup d'achat de matériel spécifique.

F. Gillet (ex directeur du PARN): En termes de prévention, maintenant que le risque est identifié, des mesures sont-elles prises ? Les Plans de Prévention des Risques sur les communes concernées sont-ils actualisés et si oui de quelle manière, en particulier au niveau du zonage ?

L. Lenoble : Le seul PPR concerné est celui de St-Gervais. Le risque est considéré comme exceptionnel, il n'y a pas (encore) tous les éléments pour caractériser son occurrence, donc pas de contrainte d'urbanisme particulière pour l'instant. Par contre la caractérisation de ce risque doit figurer dans le PPR et le maire a obligation de prendre en compte ce risque, notamment dans le Plan Communal de Sauvegarde, et d'organiser ses services en conséquence. Mais il n'y a pas encore de prise en compte dans le Plan Local d'Urbanisme.

Mélina Diot (chargée de mission Risque au Syndicat des Pays de Maurienne) : Que comptez-vous faire du système d'alerte maintenant qu'il est en place ? Y a-t-il une réactualisation prévue de l'information à la population et aux autorités ? Quel est ce fameux « son montagne » du système d'alerte ?

L. Lenoble : Tête Rousse a été l'occasion de mettre au point ce nouveau son, conçu pour être le plus désagréable possible : il s'agit d'un son séquentiel très rapide avec une forte montée dans les aigus [*ce son a été écouté pendant l'atelier*].

D. Pueyo : Lors des premiers tests sont apparues deux périodes difficiles : au milieu de la nuit – donc il faut que le son passe à travers les murs et l'isolant – mais aussi le soir lorsque les gens regardent la télévision, avec le son parfois très fort chez les personnes âgées. Ces détails prêtent à sourire mais sont très importants en matière de sauvegarde des populations. C'est pourquoi les essais ont été réalisés en début de soirée.

V. Boudières : je voudrais m'intéresser à la sociologie du risque. Nous sommes dans le cadre d'une catastrophe. D'après le Code Général des Collectivités Publiques, le maire est responsable de la sécurité et de la sauvegarde des populations. Or dans ce cas le préfet a aussi joué un rôle important car il s'agissait d'une catastrophe de grande ampleur potentielle : comment cela s'est-il passé entre le maire, élu du territoire, et le préfet, représentant de l'Etat ? Y a-t-il eu des points de divergence ?

L. Lenoble : Il y a eu partage des responsabilités total et intégral entre le maire et le préfet : toutes les décisions ont été prises en concertation, tous les comptes-rendus des comités de pilotage et des réunions de chantier ont été signés à deux mains. Le maire s'est beaucoup investi sur l'information à la population et sur la médiatisation, toujours dans le cadre fixé en commun, alors que sur ces points le préfet était plus en recul. La collaboration a été exemplaire. La nature du dossier – sécurité civile – fait probablement que le partage est plus facile que par exemple pour une négociation autour d'un zonage.

F. Gillet : En matière de sécurité civile, il existe un certain recouvrement des missions et des responsabilités entre le SDIS, qui dépend des collectivités territoriales, et la Gendarmerie, service de l'Etat : comment se fait l'articulation ?

L. Lenoble : Les missions sont en fait complémentaires : mission de secours confiée au SDIS d'une part, maintien de l'ordre et secours complémentaire à la Gendarmerie. Sur toutes les interventions du département de la Haute-Savoie, on retrouve toujours ces deux acteurs principaux – dans un département rural la police nationale est moins présente que la gendarmerie – qui interviennent simultanément et en complémentarité, dans une logique de concertation. Dans le cas présent le préfet était le directeur des opérations de secours au sens de la loi ORSEC avec un commandant des opérations de secours pompier comme le prévoit la réglementation et des appuis de services, notamment la gendarmerie sur les champs d'action définis. Pour déterminer la localisation du poste de commandement opérationnel, tous ces acteurs se sont retrouvés autour du sous-préfet compétent et du directeur des opérations de secours.

D. Puyeo : Oui, je confirme, les deux services sont indissociables, notamment sur les interventions de grande ampleur : le zonage des zones d'impact peut être fait par le SDIS seul, par contre la définition des points de rassemblement, du centre de commandement, du centre de regroupement de moyens et des accès soit absolument se faire en concertation.

P. Chappet : Je prendrai juste l'exemple de l'autoroute : lorsqu'on annonce à la société d'autoroute quelle ne va pas être impactée par la catastrophe, mais qu'il faudra la fermer dans les minutes qui suivent, il faut un certain poids...